

Saint-Philibert

Code géographique :	29065	MRC :	Beauce-Sartigan
Désignation :	Municipalité	CM :	S.O.
Classe de population 2020 :	0 @ 1 999	Région administrative :	Chaudière-Appalaches
Classe de population 2021 :	0 @ 1 999	Agglomération :	S.O.

Sommaire des renseignements sur la municipalité

Données de 2020 :		Données de 2021 :	
Population	352	Population	358
Revenus de fonctionnement	654 392 \$	Richesse foncière uniformisée (RFU)	49 165 344 \$

Sommaire des comparaisons avec différents groupes

	Municipalité	Classe de population	MRC	Région administrative	Tout le Québec
Données de 2020 :					
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	63,60 %	65,16 %	75,17 %	73,35 %	60,72 %
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	42,72 %	38,23 %	27,01 %	26,21 %	19,46 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	0,07 \$	1,15 \$	1,86 \$	2,13 \$	2,19 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	114 \$	1 735 \$	3 603 \$	4 497 \$	7 246 \$
T.G.T. uniformisé	0,8186 \$	0,9665 \$	1,2026 \$	1,1517 \$	1,0178 \$
Charge fiscale moyenne des logements	990 \$	1 543 \$	1 669 \$	1 960 \$	2 184 \$

Mises en garde

Le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité. Toute comparaison entre organismes n'a de sens que si les facteurs d'influence sont bien connus, de même que les spécificités de chaque indicateur et ce, pour chacun des organismes inclus dans la comparaison. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, les services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol et la population saisonnière ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des indicateurs du profil financier.

Une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter de 2013 pour les municipalités. Cette norme n'est pas interprétée ni appliquée uniformément par celles-ci depuis 2013. L'objet de cette divergence porte sur les subventions pluriannuelles reçues du gouvernement du Québec et de ses organismes budgétaires, notamment pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations. Les comparaisons de certaines données entre les municipalités doivent donc être faites avec prudence. Les ratios touchés sont ceux ayant les revenus de fonctionnement ou les actifs comme dénominateur.